

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 JUIN 2014**

Étaient présents les 14 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS Céline URSO, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL, Christelle BROZEK.

Messieurs Michel DE GAUDENZI, Florent DURAND, Patrice FERROUILLAT, Richard MOURRE, Geoffrey GIRARD, Jean-Michel VALENTIN, Claude BOREL, Christian GARCIA.

Était absent et excusé, M. Philippe MELGAREJO

**I / TRAVAUX VOIE COMMUNALE 13 IMPASSE DE LA TOUR**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'estimation des travaux fournis par la Direction Départementale des Territoires de l'Isère du 13 mai 2014 et à la présentation au Conseil Municipal de la liste des travaux à effectuer, il a été décidé de prolonger les glissières de sécurité sur la VC 13 impasse de la Tour, Un devis a été demandé à l'entreprise ACE de Saint Peray qui se monte à 3459,60 € TTC (l'estimation par la Direction Départementale était de 4050,00 € TTC).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette offre de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de confier les travaux à l'entreprise ACE et accepte le devis présenté.

**II / COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Ils sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double (soit douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants) dressée par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, soit 6 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dresse la proposition de liste ci-dessous :

<b><u>TITULAIRES</u></b>		<b><u>SUPPLEANTS</u></b>	
AGERON	Sylviane	BOREL	Jean
BAYLE	Bernard	CHAMPON	Bernard
BITH	Jean	DUPUIS	Caroline
CHAIX	Philippe	FILLET	Jean-Noël
CHAVANCE	Laurence	GUINEBERT	Crystel
DURAND	Marie-Jo	MUCKENSTRUM	Pierre
GLENAT	Albert	PLANTIER	Sylvie
MATRAIRE	Frédéric	PLESSE	Gérard
REPELLIN	Martine	ROBERT	Louissette
REYNAUD DULAURIER	Mireille	THEIL	Eric
VEYRET	Marie-Pierre	VEHIER	Georges
CRET	Jean-Claude	CLERC	Robert

### **III/ VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- 30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay,
- 80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer,
- 20 € à Habitat et Développement Isère Savoie,
- 30 € à la Croix Rouge Française – Comité de Saint-Marcellin,
- 80 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vinay,
- 20 € au Souvenir Français – Comité de Vinay,
- 50 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. – Section locale de Vinay,
- 500 € au Sou des Ecoles de Cognin-les-Gorges,
- 50 € l'Association Sud Isère Téléalarme,
- 50 € à Aria 38,
- 50 € au LETP Bellevue de Saint-Marcellin,
- 50 € aux Restos du Cœur de l'Isère,
- 50 € à la MFR de Chatte.

Vu l'excédent 2013 du Compte administratif du budget du CCAS, il a été décidé de reporter la subvention sur 2015.

### **IV / EXPERIMENTATION DE L' ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dès janvier 2015 l'entretien et l'évaluation individuelle professionnelle remplacera définitivement le système de notation des agents communaux. Afin d'organiser au mieux cette nouvelle procédure, le Centre de Gestion de l'Isère incite les collectivités à expérimenter en amont ces entretiens.

Mme Valérie SIMOENS expose au Conseil Municipal les démarches à suivre pour la mise en place de l'expérimentation et le calendrier défini des différents entretiens.

Tous les agents communaux, titulaires et non titulaires sont concernés par ces évaluations, soit 6 agents au total.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche et souhaite la mettre en œuvre sur juillet et août 2014.

### **V / DECLARATION PREALABLE**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de déclaration préalable de travaux de M. André PICARD. Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à cette demande.

### **VI / ETUDE SUR LA FUTURE URBANISATION DU VILLAGE**

Monsieur le Maire explique que suite à la rencontre du lundi 16 juin dernier avec le CAUE, il a été proposé de questionner la population sur leurs attentes pour l'avenir de notre village. Ceci est un préalable important afin de définir les besoins prioritaires qui aideront à construire un projet d'urbanisation du village cohérent.

En parallèle, le CAUE conseille à la commune de lancer une étude pour avoir un projet global d'aménagement du village. Cette étude devra permettre une programmation des travaux avec une priorité donnée en premier temps à l'aménagement du haut village. Elle devra aussi donner des estimatifs de prix pour chaque tranche de travaux. Ces estimatifs aideront la commune dans sa recherche de financements.

Le CAUE propose d'accompagner la commune dans le choix du bureau d'étude. Il l'aidera pour la rédaction du cahier des charges et pour effectuer le choix du prestataire le mieux adapté à notre projet.

Un calendrier de travail a été mis en place avec le CAUE :

- Le 21 juillet, la commune devra avoir réfléchi sur le questionnaire à proposer à la population et un cahier des charges sera établi avec l'aide du CAUE
- Le 05 septembre les appels d'offres pour l'étude seront analysés- Le 01 octobre les prestataires retenus seront auditionnés

## VII / VISITE DE LA MAISON CARRAL AVEC LE CAUE

M.DE GAUDENZI relate à l'assemblée la visite de la maison Carral qui a eu lieu le mercredi 18 juin avec la commission des travaux et les architectes conseil du CAUE. Les conclusions de cette rencontre sont les suivantes :

La structure du bâtiment avec son bâti en piliers ouvre de nombreuses perspectives

Un balayage de toutes les potentialités du bâtiment a été évoqué (logements, commerces, ...)

A savoir cependant quelle potentialité cadre avec les attentes, les besoins et la réalité de la commune

Une analyse technique du bâtiment devra être effectuée avant toute mise en œuvre d'un projet afin d'en vérifier la viabilité.

Les architectes du CAUE proposent à la commune de faire deux ou trois projets d'aménagement sommaires avec un chiffrage approximatif afin d'accompagner la commune dans sa réflexion quant au devenir de ce bâtiment. Le rendu de ce travail devrait avoir lieu courant septembre 2014.

## VIII / COMMISSION CCAS :

Mme Valérie SIMOENS fait le compte rendu de la réunion de travail du conseil d'administration du CCAS qui s'est déroulé le 23 juin à 18h00.

Les membres présents ont lors de cette première rencontre mené une réflexion sur les actions à tenir.

Plusieurs idées ont été évoquées dont :

- Changer le concept de la distribution du colis de Noël pour les personnes âgées, peut être par un repas suivi d'un après-midi récréatif
- Permettre à des personnes ne rentrant pas dans le cadre de ce dispositif de distribution (- de 75 ans) de pouvoir participer à ce repas moyennant une participation financière.
- Baisser l'âge de prise en compte qui jusqu'à présent est de 75 ans afin de redynamiser le noyau du 3<sup>ème</sup> âge

Cette réunion a permis au conseil d'administration de se rencontrer et de faire connaissance, cette première approche a été constructive.

## IX / RAPPORT BIBLIOTHEQUE

Mme Sylviane AGERON invitée par le Maire présente le rapport de fonctionnement 2013 de la bibliothèque municipale au Conseil.

Après un rapide rappel historique, Mme AGERON informe le Conseil Municipal que la bibliothèque compte 254 inscrits dont 174 lecteurs individuels et 80 scolaires avec une forte progression de la tranche d'âge de 0 à 14 ans. Elle propose 250 heures d'ouverture au public et 45 heures pour les scolaires sur l'année.

Plusieurs projets sont en discussion en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Isère (prêt de CD de musique, DVD, ...), elle demande au Conseil Municipal de réfléchir à ces différentes actions potentielles.

Après avoir entendu l'exposé complet et détaillé du rapport, le Conseil Municipal fait part de sa grande satisfaction quant au travail accompli par les 6 personnes bénévoles travaillant à la bibliothèque.

L'apport culturel à la population est indéniable et cela pour un coût tout à fait raisonnable.

Il est à noter que l'amplitude horaire d'ouverture du mardi sera portée jusqu'à 19h00 à partir du mois de septembre.